

RCS : MELUN
Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 01247
Numéro SIREN : 812 838 308
Nom ou dénomination : 2CM

Ce dépôt a été enregistré le 14/05/2018 sous le numéro de dépôt 3393

Bilan simplifié

3393

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2017 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2016 (14 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles	18 036,25	9 235,12	8 801,13	11 335,06	- 2 534
Immobilisations financières					
ACTIF IMMOBILISE	18 036,25	9 235,12	8 801,13	11 335,06	- 2 534
Actif circulant					
Matières premières, appro. en cours de production					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	53 921,80		53 921,80	25 442,46	28 479
Autres créances	14 890,73		14 890,73	10 085,00	4 806
Valeurs mobilières de placement					
Banques, C.C.P., et autres disponibilités	54 602,57		54 602,57	77 901,86	- 23 299
Caisse					
Charges constatées d'avance	467,60		467,60	170,00	298
ACTIF CIRCULANT	123 882,70		123 882,70	113 599,32	10 283
TOTAL GENERAL ACTIF	141 918,95	9 235,12	132 683,83	124 934,38	7 749
PASSIF					
Capitaux Propres					
Capital social ou individuel (dont versé : 8 000,00)		8 000,00		8 000,00	
Ecart de réévaluation					
Réserve légale		800,00			800
Réserves réglementées					
Autres réserves		26 881,24			26 881
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice		20 789,72		27 681,24	- 6 892
Résultat de l'exercice précédent à affecter					
Provisions réglementées					
CAPITAUX PROPRES		56 470,96		35 681,24	20 790
Dettes					
Provisions pour risques et charges					
Emprunts et dettes assimilées					
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours					
Fournisseurs et comptes rattachés		959,50		1 039,00	- 80
Autres dettes		75 253,37		88 214,14	- 12 961
Produits constatés d'avance					
DETTES		76 212,87		89 253,14	- 13 040
TOTAL GENERAL PASSIF		132 683,83		124 934,38	7 749

Compte de résultat simplifié

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2017 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2016 (14 mois)	Variation	%	
	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services		307 508,76	233 526,76	73 982	31,68
Chiffres d'affaires Nets		307 508,76	233 526,76	73 982	31,68
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation reçue		1 805,56		1 806	N/S
Autres Produits		0,12	0,02		500,00
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		309 314,44	233 526,78	75 788	32,45
Achats marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats matières premières et autres approvisionnement			109,29	- 109	-100
Variation stock matières premières et autres approv.					
Autres achats et charges externes		37 543,63	49 562,01	- 12 018	-24,25
Impôts, taxes et versements assimilés		4 356,67	1 552,00	2 805	180,71
Rémunérations du personnel		188 469,71	115 751,33	72 718	62,82
Charges sociales		50 487,42	30 097,02	20 390	67,75
Dotations aux amortissements		5 033,93	4 201,19	833	19,82
Dotations aux provisions					
Autres charges		1,22	0,35	1	248,57
Total des charges d'exploitation		285 892,58	201 273,19	84 619	42,04
RESULTAT D'EXPLOITATION		23 421,86	32 253,59	- 8 832	-27,38
Produits financiers					
Produits exceptionnels					
Charges financières			191,35	- 191	-100
Charges exceptionnelles		324,14		324	N/S
Résultat avant participation et IS		23 097,72	32 062,24	- 8 965	-27,96
Participation des salariés					
Impôts sur les bénéfices		2 308,00	4 381,00	- 2 073	-47,32
Total des Produits		309 314,44	233 526,78	75 788	32,45
Total des charges		288 524,72	205 845,54	82 679	40,17
RESULTAT NET		20 789,72	27 681,24	- 6 892	-24,90
Dont Crédit-bail mobilier		4 897,02		4 897	N/S
Dont Crédit-bail immobilier					

Annexes 2017

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2017 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 30/09/2016 avait une durée de 14 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 132 683,83 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 20 789,72 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/11/2017 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intérimaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

- Comptabilisation du CICE en déduction des frais de personnel pour un montant de 7 714.00 Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement ;80%
- de formation et de recrutement :20%

Annexes 2017 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 18 036

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	15 536	2 500		18 036
Immobilisations financières				
TOTAL	15 536	2 500		18 036

Amortissements et provisions d'actif = 9 235

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	4 201	5 034		9 235
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	4 201	5 034		9 235

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Materiel et outillage	14 953	7 859	7 094	5 ans
Materiel de transport	2 500	1 003	1 497	2 ans
Mat.bureau et inform.	583	373	211	3 ans
TOTAL	18 036	9 235	8 801	

Etat des créances = 69 280

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	69 280	69 280	
TOTAL	69 280	69 280	

Provisions pour dépréciation =

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers					
TOTAL					

Produits à recevoir par postes du bilan = 10 396

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	10 396
Disponibilités	
TOTAL	10 396

Charges constatées d'avance = 468

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes 2017 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 8 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	80,00	8 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	80,00	8 000

Etat des dettes = 76 213

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	438	438		
Fournisseurs	960	960		
Dettes fiscales & sociales	74 815	74 815		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	76 213	76 213		

Charges à payer par postes du bilan = 52 732

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	531
Dettes fiscales & sociales	52 201
Autres dettes	
TOTAL	52 732

Annexes 2017 (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 10 396

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Etat - produit a recevoir(448700)	10 396
TOTAL	10 396

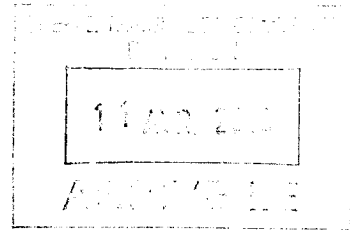
Charges constatées d'avance = 468

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constate d'avance(486000)	468
TOTAL	468

Charges à payer = 52 732

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fourn.fact.non parvenues(408100)	531
TOTAL	531

Dettes fiscales et sociales	Montant
Personnel congés payés(428200)	5 290
Autres charges à payer(428600)	30 000
Charges s/congés payés(438200)	2 116
Charges à payer(438600)	12 000
Etat - dettes fiscales et soci(448600)	2 795
TOTAL	52 201



2CM

SAS au capital de 8 000 €
Siège social : 4 Rue de l'AVENIR
77760 LA CHAPELLE LA REINE

RCS MELUN 812 838 308
SIRET / 812 838 080 0011

PROCES – VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ASSOCIES

DU 26 MARS 2018

L'an deux mille Dix huit,
Le Vingt Six Mars,
A dix heures,

certifier conformes

C.C

A.C

Les associés de la société par Actions Simplifiées « 2 C M », au capital de 8 000 € divisé en 100 Actions de 80 € chacune, se sont réunis au siège social, 4 Rue de l'AVENIR 77760 LA CHAPELLE LA REINE, sur convocation qui leur a été faite par la Présidence, suivant lettre adressée à chacun d'eux.

La séance est ouverte sous la présidence de Mr CAILLE Christophe, Président propriétaire de 50 Actions.

Le président constate que sont présents ou représentés à la réunion :

- Madame CAILLE Anne, propriétaire de 50 Actions.

Le Président constate en conséquence que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié du capital social.

Puis il rappelle que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2017.
- Rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 de la loi du Code de commerce.
- Examen et approbation de ces comptes et rapports.
- Quitus de la Présidence.
- Affectation et répartition des résultats.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux associés,
- Le rapport de gestion,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultats et l'annexe de l'exercice écoulé,

L'Assemblée lui en donne acte.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion sur les comptes annuels au 30 Septembre 2017.

Cette lecture terminée, le président ouvre la discussion.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour, qui ont été adoptées à l'unanimité des votants, compte tenu, en ce qui concerne la résolution d'approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, des prescriptions relatives au calcul du quorum et de la majorité des abstentions au vote édictées par ledit article.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 30 Septembre 2017, les approuve tels qu'ils sont présentés et donne au gérant quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

certifié conforme

cc
A.C. [Signature]

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, sur proposition du Président, d'affecter le Bénéfice de l'exercice 2017 comme suit :

- une Distribution de dividendes de 20 789.72 Euros.

Par ailleurs nous vous proposons de décider une distribution complémentaire de 9 210.28€ prélevée sur le comptes Réserves Générales.

Cette Distribution de Dividendes d'un montant de 30 000€ est éligible à l'abattement de 40% conformément aux dispositions de l'Article 158-3-2 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture du rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, approuve lesdites conventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité ou autres.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés présents.

certifié conforme

*c.c.
A.C. [Signature]*